

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 AVRIL 2014 À 10 H 00
(Convocation du 11 Avril 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix Huit Avril Deux Mil Quatorze à 10h00 le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

Mme AJON Emmanuelle, M. ALCALA Dominique, M. ANZIANI Alain, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna,
Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOST Christine,
Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine,
Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Alain,
M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène,
M. COLES Max, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis,
M. DAVID Yohan, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe,
Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, Mme FERREIRA Véronique, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude,
M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali,
M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre,
Mme IRIART Dominique, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. JUPPE Alain,
Mme KISS Andréa, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, Mme LAPLACE Frédérique,
Mme LAURENCE-VERSEPUY Agnès, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme MACERON-
CAZENAVE Emilie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MARTIN Eric, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry,
M. NJIKAM MOULIOM Pierre de Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. PUJOL Patrick, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. RAUTUREAU Benoît,
M. RAYNAL Franck, Mme RECALDE Marie, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément,
Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, M. SUBRENAT Kevin, Mme TERRAZA Brigitte, Mme THIEBAULT Gladys,
M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TRIJOLET Thierry, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-
Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme VILLANOVE Marie-Hélène, Mme WALRYCK Anne, Mme ZAMBON Josiane.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CALMELS Virginie à M. CAZABONNE Didier à partir de 12h10
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU à partir de 12h10
M. FELTESSE Vincent à Mme AJON Emmanuelle à partir de 12h10
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine à partir de 13h00
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 13h00

Mme. LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. PUYOBRAU Jean Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 13h00
Mme. TOURNEPICHE Anne-Marie à M. DUBOS Gérard

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du CGCT, ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. GARRIGUES et Mme CHAZAL ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBALDU 14 FEVRIER 2014

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2014 a été adopté sans observation.

M. Jean-Pierre TURON, doyen de l'assemblée, ouvre la séance à 10 heures.

INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

M. LE DOYEN : Bonjour à tous. Les électeurs ayant désigné les représentants de chacune des 28 communes composant notre établissement, en fonction des sièges qui leur ont été attribués, je vais, en tant que doyen d'âge, procéder à l'appel nominatif par ordre alphabétique. Si vous me le permettez, pour gagner un peu de temps, je dirai directement le prénom et le nom, sachant que chacun ajoutera devant Monsieur ou Madame, selon les cas.

Il est procédé à l'appel des 105 membres du Conseil de Communauté.

Emmanuelle AJON (*présente*), Dominique ALCALA (*présent*), Alain ANZIANI (*présent*), Éric AOUIZERATE (*présent*), Léna BEAULIEU (*présente*), Maribel BERNARD (*présente*), Odile BLEIN (*présente*), Patrick BOBET (*présent*), Jean-Jacques BONNIN (*présent*), Christine BOST (*présente*), Isabelle BOUDINEAU (*présente*), Guillaume BOURROUILH-PARÈGE (*présent*), Jacques BOUTEYRE (*présent*), Marie-Christine BOUTHEAU (*présente*), Anne BRÉZILLON (*présente*), Nicolas BRUGÈRE (*présent*), Virginie CALMELS (*présente*), Sylvie CASSOU-SCHOTTE (*présente*), Alain CAZABONNE (*présent*), Didier CAZABONNE (*présent*), Anne-Marie CAZALET (*présente*), Chantal CHABBAT (*présente*), Gérard CHAUSSET (*présent*), Solène CHAZAL (*présente*), Max COLES (*présent*), Brigitte COLLET (*présente*), Jacques COLOMBIER (*présent*), Emmanuelle CUNY (*présente*), Alain DAVID (*présent*), Jean-Louis DAVID (*présent*), Yohan DAVID (*présent*), Béatrice DE FRANCOIS (*présente*), Nathalie DELATTRE (*présente*), Michèle DELAUNAY (*présente*), Stéphan DELAUX (*présent*), Arnaud DELLU (*présent*), Laurence DESSERTINE (*présente*), Gérard DUBOS (*présent*), Michel DUCHENE (*présent*), Christophe DUPRAT (*présent*), Michèle FAORO (*présente*), Vincent FELTESSE (*présent*), Véronique FERREIRA (*présente*), Marik FETOUH (*présent*), Jean-Claude FEUGAS (*présent*), Nicolas FLORIAN (*présent*), Florence FORZY-RAFFARD (*présente*), Philippe FRAILE-MARTIN (*présent*), Magali

FRONZES (*présente*), Guillaume GARRIGUES (*présent*), Max GUICHARD (*présent*), Michel HÉRITIÉ (*présent*), Daniel HICKEL (*présent*), Pierre HURMIC (*présent*), Dominique IRIART (*présente*), Anne-Lise JACQUET (*présente*), Martine JARDINÉ (*présente*), Bernard JUNCA (*présent*), Alain JUPPÉ (*présent*), Andréa KISS (*présente*), Michel LABARDIN (*présent*), Conchita LACUEY (*présente*), Serge LAMAISON (*présent*), Frédérique LAPLACE (*présente*), Agnès LAURENCE-VERSEPUY (*présente*), Anne-Marie LEMAIRE (*présente*), Bernard LE ROUX (*présent*), Pierre LOTHAIRE (*présent*), Zeineb LOUNICI (*absente avec un pouvoir*), Émilie MACERON-CAZENAVE (*présente*), Noël MAMÈRE (*présent*), Jacques MANGON (*présent*), Éric MARTIN (*présent*), Claude MELLIER (*présente*), Thierry MILLET (*présent*), Pierre De Gaëtan NJIKAM-MOULIOM (*présent*), Jacques PADIE (*présent*), Christine PEYRE (*présente*), Arielle PIAZZA (*présente*), Michel POIGNONEC (*présent*), Dominique POUSTYNNIKOFF (*présente*), Patrick PUJOL (*présent*), Jean-Jacques PUYOBRAU (*présent*), Benoît RAUTUREAU (*présent*), Franck RAYNAL (*présent*), Marie RÉCALDE (*présente*), Josy REIFFERS (*présent*), Fabien ROBERT (*présent*), Clément ROSSIGNOL-PUECH (*présent*), Karine ROUX-LABAT (*présente*), Alain SILVESTRE (*présent*), Kevin SUBRENAT (*présent*), Brigitte TERRAZA (*présente*), Gladys THIÉBAULT (*présente*), Anne-Marie TOURNEPICHE (*absente avec un pouvoir*), Serge TOURNERIE (*présent*), Élisabeth TOUTON (*présente*), Jean TOUZEAU (*présent*), Thierry TRIJOULET (*présent*), Alain TURBY (*présent*), Jean-Pierre TURON (*présent*), Michel VERNEJOUL (*présent*), Marie-Hélène VILLANOVE (*présente*), Anne WALRYCK (*présente*), Josiane ZAMBON (*présente*).

Si l'on fait le compte, l'on doit avoir 103 présents, puisqu'il y a 2 absents avec pouvoir (Zeineb LOUNICI et Anne-Marie TOURNEPICHE) et l'on arrive aux 105 conseillers.

Je déclare donc installé le Conseil de communauté.

M. TURON

2014/3/ 1 Election du Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

M. le Président Jean-Pierre TURON : Conformément aux dispositions des articles L 52.11.2 et L 21.22.8 du Code général des collectivités territoriales, il m'appartient, en tant que doyen d'âge, de présider cette Assemblée pour l'élection du Président.

Il convient de nommer un Secrétaire de séance, conformément aux articles L 52.11.1 et L. 21.22.15 du Code général des collectivités territoriales. Selon la coutume, je propose donc à cette séance le plus jeune d'entre nous, à savoir M. Guillaume GARRIGUES. Et je propose, si vous en êtes également d'accord, qu'il soit assisté dans cette fonction, par sa collègue la plus jeune, c'est-à-dire Mme Solène CHAZAL. Pas d'opposition ? Je vous remercie. Au moins, nous avons un vote unanime. Donc, je demande que les deux secrétaires viennent me rejoindre.

Avant que l'on ne désigne et que l'on ne vote pour le Président, je souhaiterais prononcer quelques mots en tant que doyen.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il y a quelques semaines, le 14 février, je ne m'attendais pas à présider, en tant que doyen d'âge, cette séance du Conseil visant à le mettre en place et à procéder à

l'élection de son Président. Notre Assemblée est plus réduite (105 conseillers au lieu de 120) mais aussi fortement renouvelée, politiquement comme nous aurons l'occasion d'y revenir pendant cette séance, mais aussi renouvellement des conseillers liés à ce changement de mandature, mais pas seulement. C'est ainsi que 51 anciens conseillers sur 105 siègent aujourd'hui, ce qui fait un très fort renouvellement, et il n'y en a plus que 5 qui ont fait toutes les mandatures depuis 1989, dont deux dont je ne prononcerai pas les noms...

Mais, fait moins anecdotique, ce Conseil est fortement féminisé. En 1995, il y avait 9 femmes sur 120, soit 7,5 % ; en février 2014, il y avait 32 femmes sur 121, soit 26,44 % ; et en avril 2014, il y en a 46 sur 105, c'est-à-dire 43,8 %. Ce n'est pas tout à fait encore la parité, mais l'on s'en approche progressivement et, je crois, à un rythme tout à fait significatif, qui est une marque du progrès, et je tenais à le souligner en commençant.

Quant à la moyenne d'âge (comme cela, vous aurez un éventail plus complet) elle reste à peu près identique entre 2001 et 2014, soit 52 ans et demi en 2001, 53 et demi en 2008, et 54 et demi actuellement. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, alors que beaucoup d'« historiques » nous ont quittés ou ont laissé leur place, il y a tout de même une moyenne qui reste stable, et c'est ainsi que je me retrouve aujourd'hui en première ligne.

Avant qu'une période nouvelle ne commence, je voudrais tout de même souligner tout le travail qui a été accompli pendant la mandature précédente, sous la présidence de Vincent FELTESSE. J'en soulignerai quelques aspects.

C'est la montée en puissance de la Communauté urbaine, la préparant à devenir Métropole, avec la définition et la mise en œuvre de grandes politiques communautaires touchant tous les domaines de compétence, parfois même les dépassant, je pense en particulier, pour ne donner qu'un exemple, à celui du logement et du logement social.

Paradoxalement, il y a eu une attention particulière aux communes, avec le souci de respecter leur identité et de dégager des moyens en transparence pour leur développement. Je pense en effet à la nouvelle forme de gouvernance qui a été mise en place et qui constitue une avancée considérable, que sont les contrats de codéveloppement.

Aussi, en troisième point, comme on va le retrouver dans l'accord qui a été signé il y a quelques minutes, c'est le développement de la participation des habitants et le rôle accru des associations. C'est aussi le souci des deniers publics et de l'intérêt des usagers, et je pense aux différentes négociations de contrats, soit en cours, soit de nouveaux contrats, des DSP nouvelle génération, qui concernent non seulement l'eau et l'assainissement (vous comprendrez pourquoi je peux l'évoquer), mais c'est aussi le transport et d'autres DSP.

Enfin, dernier point, sachant que j'aurais pu en ajouter beaucoup, c'est le respect des accords de gestion qui ont été faits, non seulement dans la lettre, mais aussi, et cela me paraît au moins aussi important, dans l'esprit.

Je l'évoquais à l'instant, un accord de coopération communautaire vient d'être signé par les représentants des quatre groupes politiques principaux de l'Assemblée. Comme cela a été indiqué, il se situe globalement en continuité avec l'accord de gestion de la mandature précédente, mais bien sûr, en prenant en compte plusieurs données qui, si elles ne sont pas toutes nouvelles, sont au moins plus contraignantes.

C'est en effet le changement de statut de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenant Métropole, avec ses nouvelles compétences. C'est la raréfaction installée dans la durée des ressources, dans un contexte national difficile, sur les plans financier, économique et social et aussi l'évolution à venir de l'organisation territoriale du pays, et bien sûr, la nouvelle donne qui est la nouvelle composition politique de l'Assemblée, mais que l'accord de gestion permet d'espérer pouvoir bien fonctionner. Et, devant une telle situation, le doyen d'âge est donc en principe empreint d'une grande sagesse, (tout au moins, il y a des civilisations qui donnent cet aspect-là) et il vous dit qu'au-delà des différentes passions qui nous animent – d'ailleurs, nous sommes tous passionnés, parce que nous ne serions pas rentrés dans la politique si nous n'avions pas des tempéraments passionnés – il y en a une qui, au-delà de nos différences, doit nous permettre de nous retrouver. C'est en effet de construire une métropole attractive, accueillante et solidaire, tout en protégeant les communes, auxquelles les habitants et nous-mêmes sommes très attachés et au service, comme cela a été souligné tout à l'heure, des habitants d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Les élections qui viennent d'avoir lieu doivent nous rendre imaginatifs, dynamiques et humbles, avec une écoute, tout en ayant là-aussi, je l'espère, un point commun : une fermeté sur les valeurs de la République.

Je vais maintenant aborder l'autre partie, qui est celle de procéder à l'élection du Président.

Il convient donc maintenant de désigner notre Président et, conformément aux articles L 52.11.9 et L 52.11.2, L 21.22.4 et L 21.22.7 du Code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder au scrutin secret, à l'élection du Président de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Je précise que cette élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé, s'il y a égalité des suffrages.

Je demande donc à ce que les candidatures aux fonctions de Président soient présentées.

M. Alain CAZABONNE : M. le Président, au nom du Groupe Communauté d'Avenir, je présente la candidature d'Alain JUPPÉ.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, M. le Président, je présente ma propre candidature et je voudrais adresser une déclaration de présentation.

M. le Président Jean-Pierre TURON : J'ai bien pris acte de cette deuxième candidature.

M. Jacques COLOMBIER : Mes chers collègues, vous allez aujourd'hui élire le Président de la Communauté urbaine, sans grand suspens puisque la claque que la Gauche a prise lors des élections municipales ne laissait aucun doute quant aux nouveaux équilibres de notre Assemblée.

« *Le changement, c'est maintenant !* », proclamait en son temps le Président de la République ; le 30 mars au soir du deuxième tour de ces Municipales, il pouvait dire, comme le titrait un hebdomadaire : « *La raclée, c'est maintenant !* », car la défaite fut lourde, ici, dans ces terres socialistes depuis des années, comme partout ailleurs.

Alors, le changement, le vrai, celui que tant de Français attendent, va-t-il s'opérer ici ? Je crains que non, bien que le maire de Bordeaux et futur Président de notre Assemblée déclarait hier, dans une interview « *que la Communauté urbaine devait se concentrer sur ses priorités : mobilité, développement économique, logement, urbanisme et grands services de proximité* ». J'en suis tout à fait d'accord, sage parole, mais en politique, les Français savent qu'il y a loin entre les promesses et la réalité.

Car, si la Communauté urbaine se doit, de par ses compétences, d'assurer des services au public, nos électeurs ont aussi d'autres priorités : celles de trouver un travail, de garder le leur quand ils en ont, de payer moins d'impôts alors qu'ils en sont aphyssiés. Il y a une fiscalité trop lourde, que ce soit pour les ménages, comme pour les entreprises, les PME ou les TPE, seules créatrices d'emplois, commerçants ou artisans. Ce sont leurs priorités premières les plus urgentes.

Alors, **M. JUPPÉ** nous dit qu'il faudrait faire des choix. Certes, j'en suis d'accord et c'est indispensable. Mais, il déborde déjà, avant d'avoir commencé son mandat, en annonçant qu'outre nos priorités – ou les siennes – il en est apparemment d'autres et qui vont peser lourdement sur les épaules de nos concitoyens.

Vous avez commencé par le transfert de grands équipements sportifs, comme le Grand stade de Bordeaux, au coût global, je le rappelle, de 220 à 230 M€, et dont le contribuable bordelais et communautaire, dont je fais partie, certes, supportera le poids pour 32 M€ entre ces deux collectivités. Le stade Chaban-Delmas s'y ajoute en coûts de rénovation puis de fonctionnement, comme l'Opéra de Bordeaux (là, nous tombons dans la culture) ou bien le Parc des expositions. En fait, tout devient priorité ! Vous allez me dire que ce ne sont que des équipements, certes, mais leur entretien sera assuré pendant des années par notre Communauté, sans parler des subventions diverses à telles ou telles associations ou manifestations, qui relèvent de tous ces domaines, sans parler de la politique de la Ville, qui ne résoud en rien le problème d'une immigration sans cesse grandissante.

En fait, le changement sera, j'en ai peur, de ne pas changer grand-chose, avec à la clé la fiscalité ou l'emprunt, impôts d'aujourd'hui ou de demain, qui loin de baisser, continueront d'augmenter sur la feuille d'imposition, car, vous le savez, même en n'augmentant pas certains taux, les chiffres parlent d'eux-mêmes en alourdissements pour ceux qui les paient.

Mes chers Collègues, représentant à moi seul une sensibilité politique qui recueille l'adhésion de nos compatriotes de plus en plus nombreux à chaque élection, je ne ferai pas ici une opposition systématique et stérile. Je voterai les dossiers qui vont dans le sens du service et son amélioration pour nos concitoyens. Mais, je m'opposerai et dénoncerai les travaux somptuaires, gaspillages, doublons financiers, dans une période de crise où l'on demande à tous de se serrer la ceinture.

Si l'austérité est le choix, depuis des années, de l'UMP ou du PS vis-à-vis des Français, sous la férule de Bruxelles, que les élus et décideurs que nous sommes commencent à se l'appliquer à eux-mêmes, afin de ne pas réduire encore un peu plus le pouvoir d'achat de nos compatriotes ! Que la Communauté urbaine cogérée par l'« UMPS » ne soit pas le vecteur supplémentaire du fossé qui se creuse de plus en plus entre les politiques et nos concitoyens, mais retrouve sa priorité, celle de servir au moindre coût, si possible, nos compatriotes ! Je vous remercie.

M. Alain ANZIANI : M. le Président, cher Jean-Pierre TURON, mes chers Collègues, les électeurs – comme vous venez de le dire – ont rendu leur verdict et nous devons bien évidemment le respecter. J'observe d'ailleurs que le contrat communautaire qui est une constante dans cette maison, n'a pas empêché l'alternance, ni dans les communes, ni au sein de notre collectivité. La campagne électorale a même permis un débat démocratique intense, mais c'est la tradition de la République, et je n'y vois que des avantages.

Reste qu'à l'issue de ces élections, nous demeurons un Établissement public de Coopération Intercommunale, un EPCI, qui se partage sur les 28 communes, entre 14 communes à droite, 14 communes à gauche, et que nous devons évidemment en tenir compte. Je soutiens totalement cet accord, pour une raison d'abord simple, que je ne vois pas comment nous pourrions formuler cette idée que, parce qu'une commune a voté à gauche ou à droite, elle se retrouverait ainsi brutalement exclue des affaires de la Communauté urbaine.

Sur le fond, cet accord reprend largement, celui qui avait été conclu en 2008. Il prolonge, bien entendu en l'amendant, l'action conduite par Vincent FELTESSE. Je tiens d'ailleurs à saluer Vincent FELTESSE. Il a été un grand Président de la Communauté urbaine, novateur et qui laissera sa marque, par exemple sur les 50 000 logements, sur les 55 000 hectares, et en tout cas, au nom de mon Groupe, je tiens à le remercier chaleureusement. Merci, Vincent !

Cet accord a une ambition que nous partageons tous : faire de la Communauté urbaine une grande métropole européenne. Nous en avons les atouts, d'abord parce que nous sommes déjà une capitale technologique, et vous me permettrez de souligner aussi que cela est dû à la présence de l'Aéroparc, qui vient de rentrer dans le top 10 des grands lieux de l'aéronautique dans le monde. Cela tient évidemment aussi à la compétence de nos femmes et de nos hommes qui sont reconnus. Cela tient sans doute aussi à l'attractivité provoquée par la façade atlantique, et peut-être, en tout cas, je le souhaite aussi, à un certain art de vivre qui est propre à notre région.

Notre accord doit permettre l'émergence de cette métropole européenne. Je n'oublie jamais non plus un autre aspect, une autre dimension. Notre Communauté urbaine, et demain notre Métropole, doit garantir à nos concitoyens un haut niveau de services, et de services accessibles bien entendu à tous. J'évoque la gestion de l'eau, l'assainissement, la protection contre les inondations que nous ne devons absolument pas oublier. Il peut se produire ici une catastrophe naturelle d'une grande ampleur et donc, nous en avons la responsabilité.

Nous n'avons pas d'autre raison de siéger tous ici, que de servir nos habitants et de leur faciliter la vie. Cela veut dire les transports, le logement, cela veut dire aussi de leur procurer un environnement paisible, durable, en voie vers la transition énergétique, et puis aussi sans doute – c'est un souci qui est revenu constamment dans la campagne électorale – un urbanisme que je qualifie d'apaisé.

Un bon accord est toujours fondé sur l'équilibre et le respect. Bordeaux est une grande ville et nous souhaitons accentuer son développement. Mais, Bordeaux n'est pas toute la Métropole, et nous devons veiller à favoriser le développement des autres communes, qui, je le souligne, rassemblent deux tiers des habitants de la Communauté urbaine. Ce sera l'un des enjeux de la métropolisation.

Cette mutation– comme cela a déjà été dit – va intervenir dans un cadre difficile et dans un cadre financier en particulier très contraint. L'argent public va devenir de plus en plus rare ; il l'était déjà depuis des années, mais évidemment, la tendance va s'accroître. Il faudra donc effectivement, comme cela a été mentionné, faire des choix, et je crois pouvoir dire avec réalisme, y compris dans l'accord de coopération que nous avons signé. Tout ne pourra peut-être pas être réalisé, en tout cas dans le délai des six ans, et je pense notamment à l'ambitieux programme des transports collectifs.

Dans la situation difficile de nos collectivités, l'intercommunalité doit être une solution et le dialogue intercommunal doit être une méthode. Cela dépend de nous. Notre Groupe est prêt à y œuvrer avec loyauté, ce qui ne veut pas dire – et chacun le comprendra – sans discussion.

Dans le cadre de cet accord, conformément à l'usage désormais bien établi dans cette maison, notre Groupe votera pour le candidat choisi par le Groupe Communauté d'Avenir, puis également pour la liste des vice-présidents qui sera présentée tout à l'heure. Merci.

M. Gérard CHAUSSET : M. le Président, mes chers collègues, chers nouveaux collègues, je vous souhaite la bienvenue aussi. Il est vrai qu'il y a beaucoup de nouvelles têtes dans cette Assemblée.

Les urnes ont parlé et ont donné une majorité claire au niveau de notre Assemblée communautaire. La réforme institutionnelle s'étant de fait arrêtée au milieu du gué, elle n'a pas contribué à faire émerger les Métropoles comme des collectivités locales de plein exercice élues au suffrage universel direct. De fait, la poursuite d'une forme de cogestion à la Communauté urbaine de Bordeaux acte le repli sur la légitimité communale. Le Groupe Europe Écologie Les Verts le regrette, car nous sommes partisans de l'intercommunalité de projet, par essence il est vrai, supracommunale.

Mais c'est donc avec pragmatisme que la majorité de notre Groupe soutient cet accord de coopération communautaire, car si sa philosophie n'est pas sans poser questions, son contenu comporte des éléments de satisfaction. Et donc, nous soutiendrons la candidature présentée par le Groupe Communauté d'Avenir, en l'occurrence, Alain JUPPÉ.

Le cycle qui s'ouvre aujourd'hui, intervient après une mandature riche d'innovation et de modernité et je souhaite également, au nom de notre Groupe, rendre ici un hommage appuyé à Vincent FELTESSE qui, au cours de sa présidence, a su donner du sens et de la perspective à la future Métropole et impulser des politiques nouvelles, comme notamment lier l'urbanisme, les transports et la nature, dans une stratégie commune.

Les Écologistes ont apporté leur pierre à ce riche bilan, dans un esprit critique, mais résolument constructif ; c'est ce que nous poursuivrons dans la prochaine mandature et toujours soucieux, bien sûr, de porter les valeurs de l'écologie politique.

Ainsi, nous sommes heureux d'avoir contribué aux évolutions positives dans le domaine des transports, avec la troisième phase de la DSP transports, qui a profondément révolutionné le réseau en matière de mobilité alternative, avec les VCub, le plan Vélo, la Boucle verte notamment, Autopartage aussi, et le covoiturage. Et en matière de politique climat, avec l'adoption d'une stratégie, la création d'une Agence locale de l'énergie et du climat, la mise en œuvre du dispositif pionnier du climat et le développement du réseau de chaleur, et bien d'autres choses.

Depuis 2008, nous avons également participé à l'ambition commune en faveur du logement social.

La feuille de route dressée par le présent accord de coopération a le mérite de ne pas faire table rase du passé, ce qui aurait été fort regrettable. Sont ainsi actés notamment, la poursuite du maillage de l'agglomération en transports collectifs, la voie ferrée de ceinture, la réduction de la mobilité contrainte, le principe de réservation de la troisième voie sur la rocade, le renforcement de la filière agricole locale notamment, et bien sûr, la production ambitieuse de logements sociaux, le développement de réseaux de chaleur ainsi que la politique énergétique. Sont également actées plusieurs propositions que nous soutenons et portons depuis des années, notamment le souhait d'étudier la fermeture de l'incinérateur de Cenon et la mise en œuvre d'une politique de valorisation des déchets et de gestion des déchets organiques ambitieuse.

Nous ne sommes pas pour autant en phase sur la totalité du contenu, bien sûr, et nous avons demandé à être exemptés de la signature sur deux points : in fine, sur la LGV et bien sûr, sur le souhait d'étudier la réalisation de barreaux autoroutiers, qui, pour nous, est en fait le « remake » par l'Est du Grand contournement et, à notre sens, un risque, en quelque sorte, du retour à la case « Pompidou » des années 70. Notre Groupe a tenu à manifester par écrit son désaccord plein et entier sur ce point.

Nous serons par ailleurs vigilants sur un certain nombre de dossiers : sur l'urbanisme commercial, sur le futur contrat de la DSP et, bien sûr, sur le contrat de

l'eau et de l'assainissement. Il y a sur ces points des délibérations, des engagements qui ont été pris, mais je pense que comme nous sommes à l'heure du compromis, nous devons pouvoir trouver des solutions pour sortir « du dogmatisme des uns et des autres » et il me semble que si l'on va sur la poursuite du contrat de l'eau jusqu'en 2021, l'on pourrait en revanche passer l'assainissement en régie, ce qui aurait l'avantage justement, d'avoir une véritable expérience, et de faire en sorte que l'on puisse prendre nos décisions en connaissance de cause pour le contrat majeur qu'est celui du contrat de l'eau. Et puis aussi, exercer toujours une pression importante sur nos délégataires.

Sur la mise en œuvre d'un développement économique équilibré, c'est aussi là un point important et notamment, nous faisons et nous renouvelons notre proposition de Master plan que vous avez appelé « Plan guide », pour préparer la transition énergétique et entrer dans la troisième révolution industrielle.

Sur les projets de transports collectifs structurants, enfin, les projets de développement du réseau de tramway ne sont pas, à notre avis, tous tenables (il est vrai que nous sommes au niveau des études, mais si l'on devait réaliser toutes les études....) soit du point de vue de leur intérêt, soit du point de vue de leur coût. Et par exemple, l'ensemble des tracés, avec le projet notamment sur le quadrant nord/ouest qui représente une somme, lorsque l'on fait le total de la ligne D qui va être engagée et des liaisons sur Saint-Médard, d'environ 500 M€. Donc là, évidemment, je ne sais pas si l'on pourra tout réaliser, et je voudrais m'adresser à M. JUPPÉ, futur Président, pour lui dire que pour tenir les engagements et les promesses, il faudra peut-être parfois troquer votre casquette de Président pour un chapeau de magicien.

Ce dernier point d'ailleurs, m'amène à la conclusion de mon intervention. Le mandat qui s'ouvre sera soumis à au moins deux certitudes. Cela a été dit et je pense que cela sera redit. Les contraintes budgétaires nous imposeront de faire les choix les plus pertinents au regard de l'intérêt général. Au-delà de cet accord signé aujourd'hui, des choix sont donc devant nous. L'évolution de la CUB en Métropole au 1^{er} janvier 2015, va impliquer un changement institutionnel important, avec des compétences nouvelles et des transferts d'équipement. Cette évolution ne se fera pas sans recueillir une large majorité, bien au-delà de votre majorité, Monsieur le futur Président, qui désormais, présidera cette Assemblée.

À cet égard, il me semble souhaitable que la gouvernance de la future Métropole s'affranchisse aussi quelque peu de la seule tutelle des maires en permettant aussi aux différents groupes politiques ayant signé l'accord, d'être représentés et de participer à l'instance du Bureau. C'est pourquoi je formule ici de façon transparente, en accord avec Max GUICHARD et moi-même, qu'en nos qualités de présidents de Groupe non maires, nous soyons invités au Bureau, ce qui n'est pas interdit par les textes.

Je vous remercie à tous de votre attention et nous nous souhaitons bonne chance, pour cette mandature, qui sera évidemment très importante et stratégique pour les choix futurs de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. Max GUICHARD : M. le futur Président, Mesdames, Messieurs les futurs Vice-présidents, chers Collègues,

Les élections municipales ont profondément modifié la composition de notre Conseil. La droite, que le peuple a congédié du pouvoir national il y a à peine deux ans, y est aujourd'hui majoritaire comme jamais, et M. JUPPÉ en assurera la présidence durant six ans. Pour autant, j'ose dire, mes chers collègues, que ce n'est pas une victoire de la droite à laquelle nous venons d'assister. Qui donc pourrait donc parler de victoire quand plus d'un citoyen sur deux ne se déplace pas pour choisir son équipe municipale ? Non, disons-le sans détour, c'est bien la gauche qui a perdu ses bases et cette élection. Elle a perdu, parce que nombre de ses électeurs ne se reconnaissent pas dans les choix du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité parlementaire, qui n'ont eu de cesse depuis deux ans de tendre une oreille très complaisante aux exigences du MEDEF et de l'actionnariat financier, plutôt qu'aux travailleurs, chômeurs et précaires, retraités ou jeunes en soif d'avenir et lourdement victimes de l'austérité.

Hélas, le nouveau Premier ministre n'aura pas mis une semaine pour enterrer les quelques espoirs de changements et les appels à plus de justice sociale. Malgré un emballage en papier argenté, Manuel VALLS a présenté un plan méthodique de détournement de 50 milliards d'euros d'argent public, au seul bénéfice du patronat et de ses actionnaires, sans contrepartie d'emplois et d'avancée sociale, sinon le contraire ; un plan couplé d'un véritable « big-bang » territorial, qui n'aura d'autre conséquence que la mise en pièces de la démocratie de proximité, via le charcutage des régions, le dépeçage des communes, et la disparition pure et simple des Conseils Généraux. Toutes choses contre lesquelles 100 000 citoyens et citoyennes se sont manifestés à l'appel du Front de gauche dans les rues de Paris, le 12 avril dernier. Des citoyens rejoints à leur manière par de nombreux parlementaires de la majorité, qui ont dit à quel point ils désapprouvaient cette fuite en avant.

Comme les citoyens abstentionnistes des 23 et 30 mars derniers, ils et elles n'ont hélas pour l'instant pas trouvé le chemin de la résistance. Mais, cette colère, ces exigences pour une politique de justice, par laquelle la finance devra faire place à l'humain d'abord, se feront entendre dans cette enceinte, par les voix des élus communistes et apparentés, comme je le fais ce matin.

Conformément à notre position exigeante, mais constructive, au sein de la CUB, nous avons signé l'accord de coopération communautaire. Mais, ce n'est évidemment pas pour nous taire, soyez-en assurés. Bien au contraire, en appui de ce texte, qui laisse toutes les options de gestion largement ouvertes, le Groupe communiste de la CUB continuera à affirmer son identité et ses propositions. Et nous comptons que la gauche soit suffisamment unie ici pour faire vivre les points essentiels de ce qui était notre plateforme commune.

Par exemple, pour le droit au logement pour tous, en démultipliant la construction de PLAI et PLUS à hauteur de 50 %, droit au logement qui doit fonctionner avec une recherche d'une meilleure maîtrise énergétique et de l'amélioration de la qualité environnementale.

Poursuite de la politique d'appropriation sociale, de la tarification sociale sur l'eau et l'assainissement, c'est-à-dire la poursuite de la baisse de 10 % du coût de la facture,

dans le cadre d'une gestion pleinement publique, telle que nous l'avions prévue, sans attendre, permettant notamment aux usagers d'assumer un rôle de contrôle essentiel et une expertise citoyenne en matière de nouvelles ressources nécessaires à une réponse aux besoins de tous, dans un cadre environnemental préservé.

Une politique de déplacements toujours moins coûteuse, tendant vers la gratuité, avec des transports collectifs plus rapides et en totale sécurité, dont le rail serait l'épine dorsale, avec notamment la réalisation rapide de la ligne de ceinture SNCF.

L'emploi, objectif majeur pour une reconquête économique et sociale, en appui de l'emploi industriel, qui devra irriguer tous les espaces de notre agglomération, comme à Euratlantique, en le rapprochant ainsi du lieu d'habitat, comme le refit à Bacalan. Le fleuve, le fret, le tramway devront devenir des axes de transport propres pour un tel développement, s'appuyant sur les nouvelles technologies dans toute leur diversité.

Notre environnement ne pourra se limiter à la seule sanctuarisation des 55 000 hectares, même s'ils sont très importants, mais en lui donnant tout son sens, notamment avec ses déplacements, dont la voiture propre est notre lien avec une agriculture locale en circuit court en imposant au secteur privé sa commercialisation.

Ces seuls chantiers de compétence communautaire nécessiteront évidemment que l'État revienne sur son inacceptable politique de réduction des dépenses publiques, et notamment, annule son projet d'amputation de 14 milliards d'euros aux collectivités locales. Nous ne nous faisons pas à l'idée que c'est inéluctable ! Non, rien n'est inéluctable, nous pouvons modifier les choses ! Que le secteur bancaire, qui se « gave » de nos placements personnels, salaires, pensions notamment, crée une politique d'aide à taux très bonifié en direction des investissements publics et des PME, pour le développement de l'emploi et la qualité environnementale des projets. Enfin, que nos propres aides aux entreprises aient une rigueur vérifiée et vérifiable en matière de création de vrais emplois, correctement rémunérés et qu'elle ne vienne pas suppléer des actionnaires qui se serviraient des dividendes de la main droite, en réclamant de l'argent de la main gauche.

Pour ma conclusion, j'affirme que notre future Métropole, prévue au 1^{er} janvier 2015, ne pourra se réaliser que dans le cadre de ces types de financements, comme bouclier social de respect des compétences et de moyens pour nos communes, qui pourront ainsi rester un pôle de démocratie de proximité. Vous l'avez donc compris chers collègues, M. JUPPÉ, nous respecterons votre élection sortie des urnes et vous serez notre candidat. Mais, vous trouverez un adversaire déterminé chaque fois que vous tenterez d'avancer contre la justice sociale, par exemple sur les tarifs des services publics, contre la maîtrise publique de biens essentiels comme l'eau ou contre l'atout du service public sur les effectifs de nos collectivités locales. Les élus communistes et apparentés, pour ce qui les concerne, en prennent l'engagement solennel. Merci.

M. Pierre HURMIC : M. le doyen-Président, mes chers collègues, je ne participerai pas à l'élection du Président et des Vice-présidents, ni au vote sur la composition du Bureau, résultant du très consensuel traité de cogestion contestable dans son principe, dans son esprit, dans son contenu.

Laissez-moi cinq minutes pour vous expliquer le pourquoi d'une voix dissonante, d'une voix dissidente.

Premier point : le principe même de cet accord est discutable. Loin de moi l'idée de déplorer que des élus de sensibilités différentes se mettent d'accord sur des projets d'intérêt général. Au contraire, cette perspective est appréciable et permet souvent de dépasser des oppositions parfois artificielles. Mais, que quelques élus figent, dès le début d'une mandature, la politique qui sera suivie dans les six années à venir, relève selon moi d'un déni de démocratie. Le débat politique est ainsi relégué à la simple approbation convenue d'un accord fomenté en coulisse. C'est ainsi que dix maires, cinq de droite, cinq de gauche, sont arrivés en quelques jours, à échafauder en chambre une synthèse « molle » définissant pour six ans les futurs projets d'investissement jugés indispensables, rien que cela ! L'on fait un catalogue de projets devenu une feuille de route imposée à une Assemblée communautaire, censée débattre d'une politique pas forcément unanimement partagée par tous.

Certains me diront, une nouvelle fois encore, que la politique n'a pas à entrer dans l'enceinte de notre Communauté urbaine. Cela est faux, nous sommes une Assemblée politique. De plus, j'ajoute que ce contrat d'adhésion est bien une spécificité locale et non une fatalité imposée à toutes les communautés urbaines. Nommée « cogestion à la bordelaise », cette pratique était déjà qualifiée il y a longtemps par le politologue Jacques LAGROYE de, je cite : « *tropisme consensuel bordelais caractérisé par des arrangements entre associés rivaux* ». Fin de citation!

Belle définition de ces accommodements devenus des outils de neutralisation politique de la Communauté urbaine au nom d'un apolitisme supposé. Connaissant bien notre système communautaire, j'ajouterai qu'il consomme beaucoup d'énergie, non pas celle nécessaire à l'affrontement direct, mais l'énergie dépensée à vouloir éviter à tout prix la confrontation des idées, comme si les débats et les désaccords ne pouvaient être féconds. Parce que le consensus à tout prix est devenu une fin en soi, la politique est exclue du débat cogestionnaire, au profit de la quête du plus petit dénominateur commun, seul garant de l'unanimité convoitée.

D'ailleurs, tout le monde savait, avant même la signature de l'accord, que le pacte serait signé, quel qu'en soit son contenu, enjeu purement secondaire.

J'ai lu ce matin avec intérêt, le Sénateur ANZIANI qui, dans les colonnes de Sud Ouest, nous dit en parlant du contrat de cogestion: « *Mieux vaut ça qu'une guerre de tranchées* ». Bien évidemment, tout le monde est d'accord sur ce principe, mais, entre la cogestion obligée et la guerre de tranchées, il y a de la marge, et cette marge s'appelle le débat démocratique en assemblée non verrouillée.

Deuxième point, l'esprit de cet accord est anachronique. L'intercommunalité bordelaise continue à fonctionner sur le vieux schéma initié par des pères fondateurs il y a presque 50 ans, malgré l'émergence de la métropole censée bouleverser les vieux irrédentismes communaux. Alors que le législateur est venu consacrer, par la loi du 25 janvier 2014, l'affirmation des métropoles, peut-on continuer ici à sublimer le territoire communal ? Nous allons devenir une métropole dans huit mois. Ne le faisons pas à reculons ! Confier ce passage à un Bureau, essentiellement club de maires, est aussi judicieux que demander aux crocodiles l'autorisation de traverser le fleuve amazonien.

L'objet de la Métropole est précisément de casser cette logique égoïstement municipale, pour s'orienter enfin vers la définition d'un intérêt métropolitain, capable de s'émanciper du pouvoir communal. Certains me rétorqueront que tant que les élus communautaires ne seront pas élus au suffrage universel direct, la réforme demeure inachevée. Certes, mais une dynamique est amorcée et la réforme doit être appliquée dans sa lettre, comme dans son esprit. Peut-on ignorer les progrès démocratiques, même modestes, issus de la loi avec l'élection par fléchage des représentants à l'intercommunalité, qui était la nouveauté de cette élection, supposée installer l'enjeu communautaire au-dessus de l'addition des enjeux strictement communaux de jadis ?

Quelles explications cohérentes pouvez-vous fournir à tous ces électeurs qui ont cru aux différences présentées entre deux projets politiques divergents, deux visions différentes du territoire ? Inconciliables hier, consensuelles aujourd'hui, difficiles à suivre demain !

Cessons de laisser croire que l'addition de 28 projets municipaux suffit à sceller, via une automaticité illusoire, une identité nouvelle, l'intérêt général métropolitain. De manière surprenante, vous fusionnez dans une même commission, les identités communales et métropolitaines, oubliant que la deuxième ne peut émerger qu'au détriment de la première, l'identité métropolitaine étant par essence supracommunale. Ainsi, en privilégiant un Bureau représentant les communes, vous persistez à confier à cet organisme, lieu de décision cadenassé et secret, un rôle central dans la définition de la politique de notre communauté, au détriment du rôle dévolu par la loi au Conseil de communauté, instance délibérative démocratiquement élue.

Vous préférez le confort de l'opacité à l'aléa du débat public. Faut-il ajouter pour caractériser l'anachronisme de ce Bureau, que la représentation obligée des maires a primé sur la parité, pourtant promise ici avant l'élection ? 6 femmes pour 14 hommes au Bureau, soit une parité bloquée à 30 %. Quelle modernité !

Troisième et dernier point, pour terminer, j'en viens au compte lui-même de cet accord, sorte de salmigondis réchauffé en touillant les projets promis par la droite, mitonné avec quelques condiments, rares, issus de la gauche. Sans souci d'harmonie, sans même prioriser les projets, sans même distinguer ceux que l'on sait finançables, qui voisinent avec l'affichage de ceux qui ne verront jamais le jour, les grands équipements bordelais, y compris les plus contestables, côtoient les études les plus vagues, camouflant mal le renoncement politique à certains projets. On revoit nos ambitions en termes de logement social, on revisite la charte d'urbanisme commercial pour renoncer à limiter les grandes surfaces commerciales, on se prive de l'établissement public foncier local envisagé, outil opérationnel jugé hier indispensable par tous les élus de gauche, pour maîtriser l'urbanisation ; sans oublier des ambitions modestes sur le terrain de l'écologie et de la transition énergétique, consensus minimum oblige. On exhorte unanimement l'État à respecter ses engagements sur les deux branches de la LGV au sud de Bordeaux. On lance des études pour un grand contournement de Bordeaux par l'est, ces deux demandes étant assorties de la réserve embarrassée et polie du Groupe des Écologistes. On empile les projets de tramway sur rail, sur pneus, et autres BHNS promis par les uns,

contestés par les autres, sans prioriser surtout, pour satisfaire tout le monde. On pioche beaucoup à droite, assez peu à gauche, encore moins chez les Écologistes.

Selon l'un des maires négociateurs interviewés cette semaine par Rue89, je cite : « *Alain JUPPÉ a préparé de sa plume un texte qui ne choque personne, afin d'arriver à un accord. Tout ce qui peut provoquer des points de rupture a été lissé* », fin de citation. Difficile de mieux définir un vrai consensus mou.

Dans ces conditions, ne me sentant aucunement engagé par la signature imprudente de cet accord par le représentant de mon Groupe, j'entends conserver, ces six années durant, une totale liberté de vote, ce qui ne signifie pas, loin de là, une hostilité a priori aux délibérations présentées, mais un vote déterminé en fonction de l'intérêt communautaire des projets, et de lui seul. Je commence donc aujourd'hui, mais le mode de scrutin empêchant l'expression de vote hostile, mon expression sera la non-participation au vote. Merci.

M. Alain CAZABONNE : Je ne souhaitais pas intervenir, mais après avoir entendu quelques commentaires, je voudrais rappeler, à ceux qui ont effectivement vanté la dernière mandature et les réalisations, que nous nous y sommes totalement associés, parce qu'il y avait déjà un accord de cogestion. Donc, nous portons, nous aussi, la responsabilité de ce qui a été réalisé, et c'est pour cela qu'Alain JUPPÉ, conformément à l'engagement qu'il avait pris, a proposé à la minorité d'être là aussi en cogestion.

Nous, nous n'y entrons pas comme Gérard CHAUSSET, presque contraints parce qu'il n'y a pas eu d'autre solution, nous y entrons volontairement, avec une forte ambition, parce que nous estimons que dans la future Métropole, nous souhaitons quand même préserver aussi ce qui en est l'originalité, c'est la proximité, et non pas commenter comme le fait Pierre HURMIC, le rôle du maire de cette façon un peu dégradante. Ce que nous souhaitons faire dans ce contrat de cogestion, c'est à la fois permettre, comme cela a été fait, de développer tous les grands équipements. Sinon, citez-moi, depuis les années passées – puisque je suis un des élus historiques comme l'a dit M. le Président – quelles grandes réalisations la Communauté urbaine de Bordeaux elle-même n'a pas pu faire : le tramway, l'assainissement, le développement économique ? Tout a été réalisé dans le cadre d'une cogestion et avec un rôle important des maires dans la proximité. Demain, nous souhaitons continuer cela avec une nouvelle ambition : assurer les grands équipements, assurer la vision de la Métropole, mais également permettre la proximité, chose qui est également attendue par les habitants. Et c'est pour cela que nous proposons Alain JUPPÉ, parce qu'en tant qu'homme d'État, il est capable d'être porteur d'un projet de développement, de rayonnement d'agglomération, mais aussi de respecter le rôle des maires dans cette proximité.

M. Alain JUPPÉ : M. le Président, mes chers collègues, connus ou nouveaux, je voudrais d'abord remercier Alain CAZABONNE d'avoir présenté ma candidature au nom du Groupe Communauté d'Avenir et, pour ne pas allonger nos débats à ce stade, faire deux remarques très brèves.

La première, pour rappeler que le Groupe Communauté d'Avenir est ou a été pleinement coauteur du travail accompli sous la présidence de Vincent FELTESSE, avec notre implication totale.

La deuxième remarque sera pour dire que notre feuille de route, celle de Communauté d'Avenir, ce que nous avons l'intention de faire au cours de cette mandature, est parfaitement connu. Cette feuille de route est inscrite dans l'accord de coopération que nous venons de signer avec le Groupe socialiste, le Groupe communiste et apparentés, et le Groupe Europe Écologie Les Verts, et c'est donc en toute connaissance de cause, mes chers collègues, que chacune et chacun d'entre vous peut maintenant voter.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Je pose la question de principe, pour savoir s'il y a bien l'accord de l'Assemblée sur les quatre scrutateurs qui ont été choisis par les Groupes et représentant les Groupes.

Conformément donc à l'accord unanime intervenu par les différents Groupes et que vous venez d'accepter, les quatre scrutateurs qui ont été choisis pour m'assister et remplir ces fonctions sont Fabien ROBERT, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Clément ROSSIGNOL-PUECH et Léna BEAULIEU. Ils assureront à ce titre le dépouillement des votes. Je voudrais bien m'assurer qu'il y a bien l'accord de l'Assemblée.

Donc, après vous avoir précisé, mais on l'a déjà indiqué, la façon dont les tours sont théoriquement censés se dérouler, et s'il n'y a pas donc d'opposition, je déclare le scrutin ouvert. Je vous rappelle que vous devez passer par l'isoloir qui a été installé à cet effet. Je me permets de vous rappeler que les bulletins ne doivent porter aucun signe de reconnaissance et doivent être insérés dans l'enveloppe prévue à cet effet, de façon à assurer le secret du vote.

Les conseillers détenant une procuration – ils sont deux, je crois – seront appelés une seconde fois, après que les membres du Conseil présents auront tous déposé leur bulletin dans l'urne. Il conviendra de veiller à émarger sur la liste prévue à cet effet près de l'urne, au droit de votre nom, ainsi que pour ceux qui sont concernés, de celui de la personne pour laquelle vous votez par procuration.

Il va donc être fait appel des votants par ordre alphabétique par le ou les secrétaires de séance. Vous allez donc pouvoir commencer.

Il est procédé à l'appel des votants et au vote à bulletin secret.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Est-ce que tout le monde a voté ? Je déclare le scrutin clos et je demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder aux opérations de dépouillement.

Il est procédé au dépouillement.

M. le Président Jean-Pierre TURON : Je vais proclamer les résultats et vous informe qu'à l'issue du premier tour de scrutin qui vient de se dérouler, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	104.
Bulletins blancs :	9.
Nuls :	2.
Suffrages exprimés :	93.
Majorité absolue :	47.
Alain JUPPÉ :	92 voix.
Jacques COLOMBIER :	1 voix.

M. Alain JUPPE est élu Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

**DÉSIGNATION EFFECTUÉE
M. HURMIC ne participe pas au
vote**

(Applaudissements).

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes chers Collègues, vous le comprendrez sans doute, ce moment est d'abord pour moi un moment d'émotion. L'émotion de renouer avec la responsabilité que vous venez de me confier. Et je voudrais remercier tout d'abord Jean-Pierre TURON, qui a parfaitement présidé cette séance d'installation, et puis vous remercier toutes et tous de la confiance que vous venez de me témoigner. Je mesure l'importance de la responsabilité de présider notre belle Communauté urbaine ; je vais y revenir aussi brièvement que possible.

Ce vote, je crois, a une signification qui dépasse les limites de notre propre territoire. Ce qui l'a rendu possible, c'est une certaine vision de l'engagement politique au service de nos concitoyens. Comme nous l'avons déjà fait par le passé, nous allons faire la preuve qu'une majorité et une minorité d'élus, qui restent bien entendu fidèles à leurs convictions politiques respectives, sont néanmoins capables de travailler ensemble au service du bien commun. C'est ce que nous avons fait depuis 1995 et tout particulièrement pendant la mandature 2008/2014, au cours de laquelle j'ai été heureux de travailler avec Vincent FELTESSE et l'ensemble de notre Conseil.

J'avais pris l'engagement très clairement, vis-à-vis des électrices et des électeurs, tout au long de la campagne électorale, de poursuivre dans cette voie. Et parmi les leçons à tirer des résultats de cette campagne, il y en a une que je tire en tout cas, c'est qu'il y a eu une large adhésion de nos concitoyens à cette vision du fonctionnement de la Communauté urbaine, qui n'est pas un lieu de confrontation partisane, mais qui est un lieu de travail collaboratif pour le bien commun. Cet engagement, pris avant les élections, je l'ai tout de suite tenu dès que les électrices et les électeurs se sont prononcés. Et donc, nous nous sommes rencontrés, avec une délégation d'élus des groupes de la minorité, mandatés je le pense, comme je l'étais moi-même, par nos propres collègues et donc, en toute transparence vis-à-vis de nos groupes politiques, nous nous sommes mis d'accord assez rapidement sur le texte d'un accord de coopération communautaire qui est ambitieux, cela est vrai, qui est sous-tendu par une vision de la Métropole que nous voulons construire, tout au long des prochaines années, et qui est en même temps réaliste et qui surtout, est tout entier vers l'amélioration des services rendus à nos concitoyens, puisque c'est cela la mission qui nous incombe.

Vous connaissez ce texte que je ne vais pas reprendre en détail, mais simplement en rappeler les grandes lignes. Il repose d'abord sur cinq grands principes que nous avons validés tous ensemble :

- Le principe d'équité et de solidarité entre nos communes qui est un point particulièrement important dans la perspective de la métropolisation
- En second lieu, le respect de l'identité de ces communes ;
- En troisième lieu, la volonté de développer mieux encore que nous ne l'avons fait dans le passé, la participation des habitants aux décisions qui les concernent, à l'occasion de toutes les grandes opérations d'aménagement ou de la réalisation d'équipements importants. C'est particulièrement sensible dans le domaine de l'urbanisme, comme nous le savons ;
- Quatrième principe, un objectif de maîtrise des taux des impôts et des taxes, en tenant compte bien entendu du contexte national ;
- Et enfin, l'impératif que nous nous fixons, d'un développement durable ambitieux et d'une forte implication de notre Communauté urbaine dans le processus de transition énergétique.

Sur la base de ces principes très généraux, nous avons décliné toute une série d'objectifs assez précis qui se concentrent tous sur ce que j'ai appelé le cœur de métier de notre Communauté urbaine.

Il faut d'abord, faciliter les déplacements de nos concitoyens. Nous savons bien qu'aujourd'hui, c'est un problème, malgré les efforts qui ont été faits depuis 1995, notamment avec la mise en place du tramway, mais aussi le développement du réseau de bus. Malgré tout cela, la vie quotidienne reste difficile pour beaucoup de nos concitoyens, notamment dans leurs déplacements domicile/travail. Il faut donc améliorer les mobilités, ce qui passe par des grandes infrastructures dont je ne ferai pas la liste, ce qui passe aussi par le développement des modalités de déplacement alternatives, la mobilité intelligente, et également une politique peut-être plus ambitieuse de stationnement.

Le deuxième grand objectif sur lequel je passe vite, c'est l'agrandissement du bassin d'emploi de notre Métropole. La population augmente, et nous devons nous en réjouir. Si nous voulons faire reculer le taux de chômage, il faut que notre Métropole soit plus accueillante encore qu'elle ne l'est, aux entreprises ; et nous avons décliné pour cela toute une série d'objectifs, développé une offre foncière et immobilière adaptée, achevé la couverture en haut débit parce que c'est une des conditions essentielles du développement de nos entreprises, travaillé sur les grandes filières stratégiques, et je me réjouis que notamment nous soyons très mobilisés sur l'appel à projets du gouvernement que l'on appelle FrenchTech, filière numérique, mais d'autres filières aussi comme la filière aéronautique. Je ne vais pas toutes les citer, elles le sont dans l'accord de coopération, sans oublier le grand quartier d'affaires de Bordeaux Euratlantique, ou aussi une activité qui est fortement créatrice d'emplois, je veux parler du commerce et de l'artisanat.

Le troisième grand objectif, c'est d'augmenter l'offre de logements. Beaucoup de nos concitoyens dans la Communauté urbaine sont mal logés ; d'autres arrivent, qu'il faut loger. Il faut donc accélérer la production de logements dans le cadre du programme des 50 000 logements et de l'arc de développement durable de la Ville de Bordeaux,

mais aussi des différents projets d'urbanisme de nos communes, avec un objectif ambitieux de développement du logement locatif social. Nous avons mis dans l'accord 30 % minimum hors PLS, un effort supplémentaire pour l'accession sociale, sans oublier l'hébergement d'urgence et le parcours résidentiel, avec la nécessité de développer des pensions de famille, la rénovation des propriétés dégradées, ou une politique foncière offensive.

Enfin, un objectif de haute qualité de vie. Notre métropole doit être aussi exemplaire que possible dans ce combat dont le dernier rapport du GIEC vient de montrer non seulement l'actualité, mais l'extrême urgence. Il faut donc promouvoir les énergies renouvelables, développer l'autonomie énergétique de nos bâtiments, refonder notre politique de collecte, de traitement et de recyclage des déchets, protéger la biodiversité et développer nos espaces naturels, dans le cadre du programme des 55 000 hectares, lutter contre une forme de nuisances où nous n'avons pas été très bons, jusqu'à présent, je veux parler des nuisances sonores bien sûr. Il faut lutter aussi contre le risque inondations, et la liste n'est pas exhaustive.

Voilà ce que couvre notre accord de coopération, et il est bien évident qu'il faudra le concrétiser année après année, en fonction du contexte local et du contexte national, et nous le ferons ensemble.

S'agissant de la gouvernance, celle de notre Communauté urbaine repose d'abord sur un certain nombre d'institutions : un Président qui a des pouvoirs propres qu'il tient des textes, un Bureau qui constitue l'exécutif ou le « gouvernement » de notre Communauté et puis un organe délibérant qui prend les décisions importantes : notre Conseil. Je ne voudrais pas oublier l'administration communautaire, qui est chargée de la mise en œuvre des politiques que nous décidons au service de tous, et qui l'a fait, au fil des années, avec toute la compétence qu'on lui connaît. Je voudrais adresser d'ores et déjà un message de confiance à l'ensemble de nos personnels et de nos collaborateurs.

Je reviens sur le Bureau, dont j'ai dit qu'il était en quelque sorte le gouvernement de la Communauté urbaine. Nous allons tout à l'heure, si vous en êtes d'accord, adopter une délibération qui va fixer à 20 le nombre de Vice-présidents. Cela n'est pas tout à fait clair dans les textes et, par sécurité juridique, nous avons pensé qu'il valait mieux délibérer explicitement sur ce chiffre. Il y aura donc 20 Vice-présidents. Tous les maires ne seront pas Vice-présidents, puisque nous sommes 28, et nous avons donc décidé, dans l'accord de coopération, d'élargir le Bureau à tous les Maires, même ceux qui ne sont pas Vice-présidents.

Sur les 20 Vice-présidents que nous allons vous proposer tout à l'heure, 4 ne sont pas maires, 3 sont des élus bordelais et 1 une élue méridionale. Il y a donc 16 maires présents au bureau sur 20 Vice-présidents, 11 maires ne sont pas Vice-présidents et siégeront au Bureau, 3 pour Communauté d'Avenir, 8 pour les groupes du parti socialiste, du parti communiste et des Verts, avec des responsabilités de conseiller communautaire délégué que nous leur confierons.

Voilà l'architecture, donc, de cette gouvernance de la Communauté urbaine, que je voulais évoquer brièvement.

Et maintenant, il y a deux défis majeurs à relever, sur lesquels je voudrais insister. D'abord, la métropolisation. Dès aujourd'hui, un certain nombre de compétences sont transférées de nos communes à la Communauté urbaine. Nous en avons la liste et nous sommes en train de concrétiser ces transferts. D'autres transferts viendront en 2015, lorsque formellement, en application des textes, la Communauté urbaine se transformera en Métropole, avec également le transfert de grands équipements culturels, sportifs, économiques d'intérêt métropolitain. Il va falloir réussir cette mutualisation, cette métropolisation, et j'ai utilisé le mot de « défi » car ce ne sera pas simple, parce qu'il faut que tout en la réussissant, nous ne portions pas atteinte à ce qui fait partie de notre accord de coopération, c'est-à-dire le respect du rôle et de l'identité de nos communes.

L'accord de coopération prévoit la mise en place d'un groupe de travail équilibré entre les sensibilités politiques du Conseil, qui va se mettre au travail, comme son nom l'indique, pour accompagner ce processus de métropolisation qui sera plus particulièrement suivi par un Vice-président à qui je délèguerai cette compétence et qui sera, si vous l'approuvez, M. Alain ANZIANI.

Dans cette métropolisation, qui entraînera des mutualisations, nous accorderons une attention particulière, comme je l'ai dit tout à l'heure, à nos personnels qui sont les premiers acteurs des politiques communautaires, à leurs conditions de travail, à l'épanouissement de leurs compétences. Ils ne doivent naturellement pas être impactés négativement par tout ce processus que nous allons mettre en place.

Le deuxième défi, c'est la contrainte budgétaire. Aujourd'hui, la Communauté urbaine est en bonne santé financière. Elle a été bien gérée, notamment depuis 1995 ou depuis 2008. Nous sommes restés dans la stabilité fiscale, à part peut-être le versement transport, et à un niveau de taux haut, c'est exact, mais nous n'y avons pas touché. Notre endettement est faible, et le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes a noté cette bonne santé financière de la Communauté urbaine.

Il n'en reste pas moins que si nous partons sur de bonnes bases, les perspectives sont, j'ose le mot, inquiétantes. Dès 2014, nous sommes pris de plein fouet par l'effet de ciseaux, puisque nos recettes, du fait de la réduction des dotations de l'État, ne devraient augmenter que de 0,5 %, alors que la prévision d'augmentation de nos dépenses est légèrement supérieure à 4 %. Il est clair que nous ne pouvons pas nous permettre de poursuivre pendant plusieurs exercices, une telle divergence entre recettes et dépenses.

La situation va évidemment s'aggraver de manière inquiétante, et là, le mot inquiétant est sans doute un peu faible. Le gouvernement a annoncé 11 milliards d'euros de diminution supplémentaire des dotations qu'il donne aux collectivités territoriales, selon un calendrier qui n'est pas encore très clairement précisé, du moins à ma connaissance. Dans les mesures annoncées, il est même question d'encadrer la fiscalité, et notamment le taux de la taxe d'habitation qui concerne principalement les communes. C'est dire que nous allons nous retrouver dans une situation qui appellera des choix difficiles et même des choix drastiques, dans nos communes d'abord, et dans notre établissement de coopération intercommunale. Il y aura des choix sur le fonctionnement, et il faudra bien mesurer l'impact de ce fameux

coefficient d'intégration qui va nous pousser à mutualiser les services, sous peine d'être pénalisés financièrement, et puis sur l'investissement, bien sûr ; et une de nos premières tâches va être, comme nous l'avons prévu dans l'accord de coopération, de retravailler sur un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui soit compatible avec la nouvelle donne financière qui résultera des décisions annoncées par l'État.

Voilà les défis qui nous attendent et je ne voudrais pas que l'importance de ces défis diminue notre enthousiasme postélectoral. Nous sommes tous heureux d'avoir été élus dans nos communes respectives, et nous abordons notre tâche avec beaucoup de confiance et beaucoup de détermination. Le travail va être passionnant, puisqu'il va falloir faire émerger cette métropole européenne dont nous rêvons tous et qui sera européenne, pas simplement en termes de nombre d'habitants, mais par son rayonnement, son attractivité, et notamment son attractivité économique.

Ce travail passionnant, je vous propose de le faire ensemble, dans un esprit de coopération aussi loyal que possible. Nos positions ne seront pas toujours convergentes. J'ai déjà entendu les avertissements d'un certain nombre d'entre vous, et nous sommes habitués à ces positions divergentes. Le problème est de savoir quel est l'objectif. Est-ce que c'est vraiment d'œuvrer ensemble à la transformation de notre métropole, au service du bien-être de nos concitoyens ? Je crois que cet objectif, nous le partageons. Et donc, c'est avec un optimisme certain que, malgré les difficultés, j'aborde la tâche. Je pense que nous allons faire ensemble du bon boulot pendant ces six années de mandature. Ma ligne de conduite constante sera de rechercher, non pas le plus petit commun dénominateur car je pense que c'est une façon réductrice de caricaturer la recherche d'accords. La recherche d'un accord, parfois, vaut mieux que la dispute systématique ou le blocage qui résulte d'une non-compréhension. Essayons de nous comprendre, les uns, les autres ! Je suis à la disposition de vous tous, de tous les groupes, et je sais que vous êtes toutes et tous à la disposition de nos concitoyens. Je vous en remercie et je suis sûr que nous allons bien travailler ensemble.

M. Vincent FELTESSE : M. le Président, vous imaginez bien que c'est aussi avec une certaine émotion que je parle, pas la même que la vôtre, mais avec une certaine émotion.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection. Féliciter les collègues élus pour leur présence dans cette nouvelle Assemblée. Féliciter plus particulièrement les collègues élues, puisque la parité progresse et encore plus particulièrement les collègues femmes maires, puisque leur nombre progresse, et c'est quelque chose qui va plutôt dans le bon sens.

Je ne reviendrai pas sur le résultat des élections électorales. Il est sans appel et dans ce cas-là, il faut plutôt être beau joueur. Il y a cependant une interrogation assez profonde sur le taux d'abstention, le taux de défiance de plus en plus présent dans notre pays, y compris sur des élections municipales, ce qui est une nouveauté. Nous voyons bien que quel que soit le gouvernement, la métropole est quelque chose qui est en train d'émerger, et donc nous avons, dans cette Assemblée, une responsabilité plus particulière, et je forme le souhait que lors des prochaines élections, en 2020, comme cela a été promis par le gouvernement, il puisse y avoir un suffrage universel direct, panaché avec la décision des conseillers municipaux,

parce que notre légitimité sera ainsi renforcée. C'est le premier point que je voulais aborder en termes de fonctionnement démocratique.

Vous retrouvez, M. le Président, dix ans après, la Communauté urbaine de Bordeaux que vous aviez présidée durant neuf ans. Celle-ci semble ne pas avoir trop bougé, même si le territoire a évolué. En même temps, c'est une institution beaucoup plus puissante qu'à l'époque, puisque le budget de 2004 était de 700 M€ et que nous avons aujourd'hui un budget de 1,4 milliard, ce qui montre la montée en puissance très forte du fait métropolitain.

Comme vous l'avez rappelé vous-même, c'est une institution aux finances saines, mais fragiles, et nous avons eu l'occasion d'en parler plusieurs fois. C'est une institution avec un personnel de grande qualité et extrêmement motivé. J'ai passé une partie de ces derniers jours à aller saluer tous les agents communautaires, et j'étais encore ce matin à Latule. Il y a une véritable envie de bien faire, pour l'ensemble du public métropolitain. C'est une institution qui, je pense, a trouvé un bon équilibre entre la métropolisation et la territorialisation et c'est une institution qui va voir, dans les mois et les années qui viennent, se déployer un certain nombre de grands projets, que ce soit, le tramway, les franchissements, la grande salle ou d'autres grands équipements.

Un accord de coopération communautaire a été signé par les quatre groupes qui étaient présents lors de la dernière mandature. Je ne vais pas revenir sur position cogestion ou pas cogestion, je pense que c'est un débat qui est d'abord entre nous et là, l'on s'adresse au public. Je vais me permettre de mettre un zoom sur cinq points qui me paraissent importants, qui sont présents dans l'accord, mais peut-être pas suffisamment.

Premier point, c'est sur la question de la mobilité que vous avez évoquée. Depuis des années, nous travaillons sur cette mobilité, et je pense que le prochain horizon, c'est ce que nous avons appelé dans la campagne, les trois cercles : les boulevards, la voie ferrée de ceinture, et la rocade. Jusqu'à maintenant, tout était concentré au sein de la ville-centre, Bordeaux, chère à mon cœur, mais je pense qu'il y a ce sujet qui est extrêmement présent et, dans les années qui viennent, il faut que l'on voie comment l'on peut passer de la Presqu'île à Talence, de Talence à la gare Saint-Jean ou à Cenon pont rouge.

Deuxième point, sur lequel nous avons une divergence, c'est sur la question du foncier. On dit que l'argent est le nerf de la guerre ; je pense qu'aujourd'hui, dans la Métropole bordelaise, c'est le foncier qui est le nerf de la guerre, qu'il faut avoir une politique particulièrement offensive là-dessus, et que la solution retenue, que j'avais moi-même évoquée, à savoir que la FAB s'occupe du foncier, sera à mon avis une solution insuffisante, surtout en période de contrainte budgétaire.

Troisième point, pour paraphraser ce que disait l'un des conseillers de Clinton, c'est l'emploi, l'emploi, l'emploi ! Ces dernières années, nous avons beaucoup avancé sur la mobilité, avec le tramway, même si c'est un chantier sans fin, et j'étais encore dans les embouteillages de la rocade hier, et on voit donc bien que c'est un chantier sans fin ; plus récemment, nous avons avancé très fortement sur la production d'habitat et d'habitat social, même si c'est encore insuffisant. Je pense que l'horizon

de cette prochaine mandature, c'est vraiment la question économique et celle de l'emploi, dont nous devons nous saisir totalement et à tous les niveaux ; parce que sinon, si nous accueillons de la population et que nous ne lui donnons pas de l'emploi, cela ne suffira pas. Et malgré le dynamisme de la métropole bordelaise, nous avons tout de même 11 % de chômeurs, et derrière le chômage, il y a la précarité.

Quatrième point, sur lequel, là aussi, nous avons une divergence d'appréciation, je pense que ces dernières années, la Communauté urbaine est bien sûr restée une intercommunalité, mais est aussi devenue une sorte d'objet de politique de partage. Je pense qu'il y a bien sûr les dossiers techniques, bien sûr les grands dossiers, mais qu'il y a l'imaginaire collectif, l'horizon. C'est pour cela que je me battais sur la culture, sur le sport. Quand on regarde dans les autres métropoles, en France et en Europe, il n'y a pas juste des grands dossiers. À un moment, il y a une volonté d'aller ensemble.

Dernier point, sur des sujets bordelais, je m'exprime là comme Président sortant de la Communauté urbaine. Emmanuelle AJON, Michèle DELAUNAY et moi-même, dans les séances à venir aurons l'occasion d'en parler plus précisément.

En tout cas, merci de m'avoir laissé la parole. Bon vent à vous toutes et à vous tous, et de toute façon, je reste parmi vous durant les six années qui viennent, et je compte bien participer aux débats.

(Applaudissements).

M. le Président Alain JUPPÉ : Il va de soi que vous aurez la parole chaque fois que le souhaitez.

M. Christophe DUPRAT : M. le Président, au nom du Groupe Communauté d'Avenir, je tenais à vous adresser toutes nos félicitations pour cette brillante élection au poste de Président. Le Groupe Communauté d'Avenir sera à vos côtés, avec enthousiasme, mais aussi avec détermination, afin de faire vivre cet accord de coopération intercommunale, où l'on retrouve en fait les deux piliers de notre agglomération. Certes, la future métropole, mais aussi le respect du fait communal. J'ai envie de dire, M. le Président, les deux mots qui me viennent à l'esprit : c'est « au travail ! »

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de cet encouragement.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour.

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 2 Délégation de pouvoirs du Conseil au Président de la Communauté urbaine

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez le détail de cette délégation qui est habituelle. Elle a été un peu modifiée sur des points très techniques, pour tenir compte de l'évolution des textes, et c'est donc une mesure habituelle de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 3 Composition du Bureau communautaire et détermination du nombre de postes de Vice-présidents

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous ai dit tout à l'heure, dans mon propos introductif, pourquoi il nous paraissait utile par sécurité juridique, d'avoir cette délibération. Donc, elle se suffit à elle-même, son article 2 disant que : « *Le nombre de vice-présidents de la Communauté est arrêté à 20* ».

M. Jacques COLOMBIER : Je ne participerai pas au vote sur ce dossier. Il s'agit de l'exécutif de notre Conseil, dont je ne fais pas partie, et il vous appartient de le décider.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES
SUFFRAGES EXPRIMES**

MM. HURMIC et COLOMBIER ne
participent pas au vote

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous allons maintenant procéder sur cette base à l'élection des Vice-présidents.

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 4 Élections des Vice-Présidents

M. le Président Alain JUPPÉ : Pour que la procédure soit tout à fait irréprochable, vous n'avez pas, pour l'instant, de bulletin de vote sur vos tables. Je vais vous donner lecture, au nom des quatre groupes signataires de l'accord de coopération, des propositions que nous vous faisons. Ils m'ont chargé de le faire en leur nom. À chaque poste, je demanderai s'il y a d'autres candidats que celui que nous proposons d'un commun accord. Évidemment, les candidatures sont parfaitement libres. Ensuite, lorsque nous aurons arrêté la liste, avec 20 noms ou plus, s'il y a pluralité de candidatures, nous ferons une petite suspension de séance pour permettre d'imprimer le bulletin ce qui facilitera les choses. Je pense que là, les textes sont tout à fait clairs, nous pouvons procéder par des votes regroupés, par appel à la tribune à bulletin secret, naturellement, mais sans être obligés de passer vingt fois à l'isoloir.

Tout cela vous paraît-il clair et convient-il à tous ? (*Enregistrement de l'accord unanime du Conseil pour adopter le principe de votes regroupés*).

Je vais donc vous donner lecture des noms des vice-présidents.

1° Vice-président Alain ANZIANI. Y a-t-il d'autres candidatures ?

2° Vice-président Alain CAZABONNE. Même question !

3° Vice-président Christophe DUPRAT. Même question !

- 4° Vice-président Josy REIFFERS. Même question !
- 5° Vice-président Christine BOST. Même question !
- 6° Vice-président Michel LABARDIN. Même question !
- 7° Vice-président Patrick BOBET. Même question !
- 8° Vice-président Alain DAVID. Même question !
- 9° Vice-président Franck RAYNAL. Même question !
- 10° Vice-président Jacques MANGON. Même question !
- 11° Vice-président Noël MAMERE. Même question !
- 12° Vice-président Patrick PUJOL. Même question !
- 13° Vice-président Anne-Lise JACQUET. Même question !
- 14° Vice-président Claude MELLIER. Même question !
- 15° Vice-président Agnès LAURENCE-VERSEPUY. Même question !
- 16° Vice-président Michel DUCHENE. Même question !
- 17° Vice-président Brigitte TERRAZA. Même question !
- 18° Vice-président Jean TOUZEAU. Même question !
- 19° Vice-président Anne WALRYCK. Même question !
- 20° Vice-président Dominique ALCALA. Même question !

(Constat pour chacune des 20 élections, qu'il n'y a pas d'autres candidatures que celles qui ont été annoncées)

Je ne ferai que deux remarques : il n'y a pas de parité, mais dès lors que sur les 28 maires de la Communauté urbaine, il n'y a pas parité, il était quasiment impossible d'y parvenir, sauf à renoncer à la représentation des Maires au Bureau. Deuxième remarque, il y a un premier Vice-Président, mais je voudrais signaler que le reste de l'ordre, nous l'avons en tête aujourd'hui et nous l'oublierons demain. Je pense donc que les numéros n'ont aucune signification particulière. J'indiquerai, le moment venu, les délégations que je souhaite confier aux différents Vice-présidents. Je peux le faire dès maintenant, pour que votre choix soit tout à fait éclairé.

- Alain ANZIANI serait en charge de la mise en œuvre de la métropolisation.
- Alain CAZABONNE, des relations avec les communes et de la renégociation des CODEV.
- Christophe DUPRAT, du réseau TBC, des pôles multimodaux, donc des transports existants et de la politique de stationnement.
- Josy REIFFERS, des sites majeurs d'attractivité économique, tels que l'Aéroparc ou Bordeaux Euratlantique.
- Christine BOST, des zones d'activité de proximité, de l'économie sociale et solidaire, du commerce et de l'artisanat.
- Michel LABARDIN, des transports de demain et donc, du futur réseau de TCSP dans le cadre du SDODM.
- Patrick BOBET, des finances.
- Alain DAVID, de l'administration générale et des ressources humaines.
- Franck RAYNAL, des relations avec l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et du projet aggro-campus.
- Jacques MANGON, de l'urbanisme réglementaire, le PLU, le SCOT, la stratégie foncière.
- Noël MAMERE, de toutes les questions relatives à la nature, et notamment des 55 000 hectares.

- Patrick PUJOL, de la voirie, du domaine public, de la sécurité et de la réglementation de ce domaine public.
- Anne-Lise JACQUET, de l'eau, de l'assainissement et de la lutte contre les inondations.
- Claude MELLIER, des infrastructures routières et ferroviaires, des franchissements et raccordements.
- Agnès LAURENCE-VERSEPUY, des équipements d'intérêt métropolitain, notamment la grande salle de spectacle ou les équipements culturels et sportifs à transférer.
- Michel DUCHENE, des grands projets d'aménagement urbain, les ZAC, les programmes d'aménagement d'ensemble, les aménagements de centre bourg.
- Brigitte TERRAZA, de la mobilité alternative, des modes doux, du covoiturage, des plans de déplacement d'entreprises ou de l'administration.
- Jean TOUZEAU, de l'habitat, du logement, de la politique de la ville.
- Anne WALRYCK, du développement durable, de l'agenda 21, du plan climat, de la transition énergétique et des réseaux de chaleur.
- Dominique ALCALA, de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Je vous rappelle que comme dans nos communes, l'on ne vote pas sur ces délégations, mais sur les noms des Vice-présidents, car c'est par un arrêté du Président, comme cela se passe par un arrêté du maire, s'agissant de nos communes, que les délégations seront confiées aux différents Vice-présidents.

Donc, la liste est claire. Nous allons l'imprimer. Je suspends pendant cinq minutes et puis ensuite, nous procéderons au vote, si vous le voulez bien.

Suspension de séance.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci de reprendre vos places. La séance est reprise. Je vous rappelle donc que nous avons imprimé un bulletin qui porte les vingt noms des candidats qui se sont déclarés, et qu'il n'y a pas eu d'autre candidature et donc, il vous appartient maintenant de passer par l'isoloir et de prendre ce bulletin, ou un bulletin blanc, naturellement, en fonction de votre choix.
Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voici les résultats du scrutin. Ont obtenu 98 voix, chacun des 20 Vice-présidents, puisque c'est un scrutin uninominal, même s'il est présenté regroupé. Donc, félicitations aux 20 Vice-présidents élus par 98 voix.

(Applaudissements).

DESIGNATIONS EFFECTUEES

MM. HURMIC et COLOMBIER ne participent pas au vote

Ils ne m'en voudront pas si je ne les appelle pas tout de suite à la tribune. On organisera les choses pour la prochaine séance du 25 avril.

Mme Michèle DELAUNAY : M. le Président, les élus bordelais ont voté pour l'ensemble des Vice-présidents et je tiens, à cette occasion, à saluer les 7 Vice-présidents de gauche, comme vous le comprendrez, et les belles victoires qui ont été obtenues, en particulier par les femmes. Je réunis bien sûr ici les femmes de gauche et de droite.

Vous avez tout à l'heure, dans votre discours, évoqué 8 Vice-présidents de gauche. Malheureusement, il n'y en a que 7. Peut-être y avait-il une once de regret ou de remords dans votre lapsus, car je tiens à souligner que 8 eût été le nombre le plus proche de la proportionnalité des voix, qui est en réalité de 7,8 Vice-présidents.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je salue tous les Vice-présidents élus, qu'ils soient de gauche ou de droite. Et puis, je vous demanderai d'être plus attentive à mes propos. Il y a bien 7 Vice-présidents, et c'est ce que j'ai annoncé. J'ai simplement dit qu'il y avait 8 Maires de gauche qui n'étaient pas Vice-présidents et qui, à ce titre-là, siègeraient au Bureau. Il fallait bien suivre ce que j'ai dit, et donc, je n'ai pas fait de lapsus. Nous passons à la suite.

M. le Président Alain JUPPÉ : Deux délibérations, maintenant, que je voudrais présenter en même temps. Il s'agit de fixer les taux des impôts de la Communauté urbaine, pour l'exercice 2014.

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 5 Exercice 2014 – Fiscalité directe locale – Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : D'abord, le taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Je vous propose de reconduire les taux existants. Je pense qu'après la campagne que nous avons faite, les uns et les autres, où nous avons présenté un objectif de stabilité de la pression fiscale, c'est la bonne mesure à prendre.

M. Jacques COLOMBIER : M. le Président, vous avez précisé tout à l'heure le haut niveau des taux d'imposition de notre Conseil. Je confirme en effet ces propos. Je pense qu'aujourd'hui, la fiscalité française est bien trop élevée. Elle touche toujours les mêmes poches, quelles que soient les collectivités successives, vous le savez, il y a une strate et un millefeuille fiscal sur nos concitoyens. Bien sûr, vous ne les augmentez pas en taux, vous laissez cela comme les années précédentes. J'aurais préféré que l'on puisse les baisser. Aussi, je voterai contre cette délibération.

M. Max GUICHARD : Nous devons faire une intervention, c'est même Claude MELLIER qui devait la faire, mais pour ne pas rallonger, nous la remettrons à la direction de l'Assemblée. C'est pour dire clairement que nous sommes contre la délibération concernant la CFE, parce que nous demandons qu'elle soit relevée à son maximum.

L'intervention de M. GUICHARD est la suivante :

« Voilà un sujet sur lequel on peut mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour quitter celui tracé par les années Sarkozy. Quand l'ancien Président de la République supprimait la taxe professionnelle, l'actuel Président ne se contente pas de ne pas rétablir un impôt économique, il y ajoute un cadeau de 50 milliards d'euros nommé « Pacte de Responsabilité » ! Une politique dont la philosophie ne résiste pas à l'épreuve des faits : jamais il n'a été démontré que c'est en faisant des cadeaux aux entreprises, et en particulier aux grands groupes, qu'on recréait des emplois.

Au contraire, l'augmentation des salaires, l'amélioration de la qualité de l'emploi, le développement des services publics sont pourvoyeurs de richesses nouvelles.

Mais dans le langage de ceux qui tiennent les rênes actuellement, cela s'appelle le coût du travail.

Une fois encore, nous ne validerons donc pas cette délibération qui consiste à épargner les entreprises de leur devoir de solidarité avec le territoire qui les fait vivre. Et nous appelons le gouvernement et nos collègues parlementaires à rétablir un impôt économique juste et puissant, au service du développement des territoires ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous prenons note des positions du groupe communiste et de M. COLOMBIER.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Communistes et républicains et M. COLOMBIER votent contre

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 6 Fiscalité directe locale – Exercice 2014 – Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères- Décision

M. le Président Alain JUPPÉ : Cette délibération fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Même traitement, je vous propose de la reconduire au taux de 2013.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. COLOMBIER votent contre

M. le Président ALAIN JUPPÉ

2014/3/ 7 Commission permanente de Délégation de Service Public – Conditions de dépôt des listes

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons maintenant à mettre en place, et il y a urgence à le faire, la Commission permanente de Délégation de service public, qui

va suivre la procédure de délégation du service public des transports. Vous savez que nous devons prendre une décision avant la fin de cette année et donc, pour être là aussi imparables sur le plan juridique, nous proposons deux délibérations, la première, qui porte le numéro 7, qui crée la commission et fixe sa composition. Je ne la commente pas ; il s'agit de désigner 5 membres titulaires, 5 membres suppléants, autour du Président.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. le Président Alain JUPPÉ

2014/3/ 8 Élection des membres de la Commission permanente de la Délégation de Service Public

M. le Président Alain JUPPÉ : La deuxième délibération vous propose de désigner ceux d'entre nous qui siégeront dans cette commission permanente. Voici les propositions qui m'ont été communiquées :

Comme titulaires : Christophe DUPRAT, Michel LABARDIN, Jean-Jacques BONNIN, Serge TOURNERIE et Gérard CHAUSSET. Et comme suppléants, Pierre LOTHAIRE, Karine ROUX-LABAT, Éric MARTIN, Brigitte TERRAZA, Clément ROSSIGNOL. Cette proposition résulte d'un accord entre nos Groupes.

(Il est pris acte qu'aucune autre candidature n'est déposée)

DESIGNATIONS EFFECTUEES,
Abstention de M. COLOMBIER

M. le Président Alain JUPPÉ : Avant de nous séparer, je voudrais encore évoquer deux points.

D'abord, vous donner le calendrier prévisionnel des réunions du Bureau et du Conseil de Communauté. Tout ceci vous sera confirmé évidemment sur notre site ou par écrit. Un Bureau se tiendra jeudi prochain à 16 heures, pour examiner l'ordre du jour du Conseil du 25 avril, à 9 heures 30, car nous reprenons les horaires habituels. Voici les séances pour les mois de mai, juin et juillet :

Les Bureaux à 16 heures, les Jeudi 15 mai, 22 mai, 12 juin, 26 juin, 10 juillet.

Les Conseils à 9 heures 30 les Vendredi 23 mai, 27 juin, et 11 juillet.

Tout ceci vous sera confirmé, si vous n'avez pas pu noter, car j'ai peut-être parlé un petit peu vite.

L'ordre du jour est maintenant épuisé, je vous invite simplement à faire la photo de famille, dans le hall, de l'ensemble du nouveau Conseil qui vient de s'installer, et je vous remercie de votre participation à cette séance importante.

M. Le Président Alain JUPPÉ lève la séance à 13 heures 10.

Le Secrétaire de Séance

M. GARRIGUES Guillaume